

Introduction

■ ■ I. Présentation générale

Au moment où Alexandre le Grand s'empare de la côte du Proche-Orient, en 332, il y a deux siècles que les Juifs sont rentrés de leur exil à Babylone. En 538, le roi des Perses achéménides Cyrus a en effet ordonné la reconstitution de la communauté juive autour du rituel du Temple de Jérusalem. Dans le cadre de l'Empire perse, la langue araméenne s'est diffusée chez les Juifs à côté de la pratique de l'hébreu. En outre, de nombreux Juifs sont restés présents en Babylonie, où s'élabore, à l'époque perse, l'unification du texte de la Loi juive, la Tora ou Pentateuque, correspondant aux cinq premiers livres de l'Ancien Testament chrétien. Une autre importante communauté juive se trouve en Égypte, où elle est attestée depuis le II^e millénaire. Nous considérerons donc dans cet ouvrage les Juifs présents en Judée et dans ses environs ainsi qu'en Égypte, en négligeant les autres foyers de la Diaspora, par exemple l'Asie Mineure, extrêmement mal documentée à l'époque hellénistique.

La période étudiée commence ainsi avec la conquête d'Alexandre, dont les relations avec les Juifs sont, il faut bien le reconnaître, fort mal connues. La tradition juive a forgé un véritable roman d'Alexandre, censé s'être prosterné aux pieds du grand prêtre de Jérusalem et avoir sacrifié à Yahweh, qui lui aurait promis la conquête de l'Asie. Il est bien possible qu'un tel récit ait démarqué l'épisode de la visite

d'Alexandre dans l'oasis de Siwah en Égypte, plus précisément au temple du dieu Amon, qui l'aurait investi de la domination universelle et lui aurait suggéré la fondation d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il est probable que la politique d'Alexandre à l'égard des Juifs se plaça dans la continuité de celle des Perses. Après la mort d'Alexandre en 323, le sud du Levant se trouva intégré dans le royaume lagide, fondé en Égypte par Ptolémée fils de Lagos en 305. Lors des guerres de Syrie qui occupèrent l'essentiel du III^e siècle, le Sud du Levant fut disputé aux Lagides par le royaume séleucide, fondé par Séleucos I^{er} pour dominer tout le Proche-Orient mais qui fut de plus en plus centré sur la Syrie du Nord. Les Séleucides l'emportèrent au tournant des III^e et II^e siècles, mais leur pouvoir sur les Juifs fut de plus courte durée que celui des Lagides. En effet la révolte conduite par la famille des Maccabées ou Hasmonéens aboutit en 152 à l'établissement d'un État juif indépendant de fait, qui devint un royaume en 104-103. Cet État eut lui-même une existence assez brève puisque le conquérant romain Pompée s'empara de tout l'espace syrien en 63. Si l'on considère également la chute de l'Égypte entre les mains d'Octave en 31, la période étudiée dans cet ouvrage se termine ainsi avec l'instauration de la domination romaine. Pour la connaissance de l'époque immédiatement postérieure, nous renvoyons en particulier au récent ouvrage de Ch.-G. Schwentzel sur Hérode le Grand, roi juif client des Romains. Sauf mention contraire, toutes les dates seront donc entendues avant Jésus-Christ.

Cette chronologie élémentaire montre tout l'intérêt d'envisager les relations des Juifs avec les monarchies hellénistiques ainsi qu'avec la société et la culture grecques. Nous adopterons en effet comme fil directeur le problème de l'insertion des Juifs dans le monde hellénistique. Nous n'insisterons pas outre mesure sur l'histoire strictement événementielle, largement tributaire des vicissitudes politiques des

royaumes séleucide et, dans une moindre mesure, lagide. C'est ainsi que la lecture de ce manuel suppose une connaissance générale du monde hellénistique, accessible par exemple dans le livre publié il y a peu par C. Grandjean, G. Hoffmann, L. Capdetrey et J.-Y. Carrez-Maratray.

■ ■ II. Éléments de vocabulaire

1. Les différents sens du terme grec *ioudaios*

Dans sa magistrale synthèse récente, S. C. Mimouni préfère à l'appellation de « Juif » celle de « Judéen » car, selon ses termes, « l'idée d'une identité liée à l'origine géographique (personne originaire de Judée et obéissant aux lois en vigueur dans ce territoire) a précédé celle d'un statut essentiellement religieux (personne relevant des croyances et pratiques judéennes) », qu'il situe après le II^e siècle de notre ère. Nous conserverons néanmoins le terme usuel de « Juif », tout en sachant que le mot grec *ioudaios* doit être rigoureusement traduit par « Judéen ». En outre, nous orthographierons toujours le terme « Juif » avec une majuscule en nous conformant à l'usage général en vigueur dans les ouvrages sur l'époque hellénistique. Mais ce terme grec *ioudaios* admet des sens extrêmement variés, qui constituent la meilleure façon de définir ce que l'on entend par un « Juif » à l'époque hellénistique. S. Cohen a ainsi établi une liste précise et exhaustive des significations possibles de ce mot : nous nous en inspirons dans le tableau ci-dessous. Il faut préciser que ces distinctions sont parfois théoriques : le plus souvent, un même individu est concerné simultanément par plusieurs de ces acceptions. Le terme *ioudaios* admet ainsi quatre sens principaux que l'on peut, pour les deux premiers, encore subdiviser.

***ioudaios*: Juif de naissance ou de nationalité**

- membre de la tribu de Juda
- membre de la nation (*ethnos, laos*) des Juifs vivant en Judée
- membre de la nation des Juifs vivant dans la Diaspora : souvent désigné par un terme institutionnel (par exemple *politeuma*)
- membre du « peuple juif » : catégorie ethnique reflétant la grande dispersion géographique des Juifs
- Juif de naissance : dans le judaïsme pré-rabbinique (antérieur à l'époque romaine), est juif tout enfant de père juif, quelle que soit l'identité de la mère

***ioudaios*: Juif selon le mode de vie**

- personne qui adhère à la foi et aux pratiques du judaïsme
- personne qui refuse l'idolâtrie : le corollaire est la révérence pour le Dieu d'Israël
- personne observant les lois des Juifs : il peut s'agir de non-convertis, qui utilisent simplement un outil juridique
- membre d'une association religieuse volontaire de la Diaspora reconnue par l'État : elle est désignée normalement par le terme *synagoga*. La nuance contenue dans ce statut est la facilité à le renier

ioudaios*: Judéen au sens strict, c'est-à-dire habitant de la Judée**ioudaios*: habitant de l'État dominé par les Juifs**

Ainsi, cet ouvrage envisagera, selon les moments, la pluralité de ces sens du terme *ioudaios*, dont on retrouvera les définitions au cours de l'exposé.

2. Le problème du prosélytisme

Le terme de prosélytisme a été forgé à partir de celui de prosélyte. Ce dernier est un néologisme créé lors de la traduction de la Bible hébraïque en grec (au début du III^e siècle) : *prosèlytos* rend l'hébreu *ger*. Le substantif hébreu *ger* (pluriel *gerim*) dérive du verbe *gwr* : « séjourner dans un lieu étranger ». Pour les Juifs, le *ger* est donc l'étranger libre, à la fois dépendant et protégé, à l'intérieur de

l'État dominé par les Juifs, que ce soit l'ancien Israël ou le royaume hasmonéen des II^e et I^{er} siècles. À l'époque hellénistique, le *prosèlytos* correspond strictement à ce statut. Ce n'est qu'à la période romaine qu'il désigne le converti au judaïsme. Auparavant, le terme employé pour désigner le converti est *ioudaios*, dont nous venons de voir les multiples acceptions.

Il n'en reste pas moins à s'interroger sur la réalité d'un éventuel prosélytisme juif, c'est-à-dire d'une hypothétique « action volontaire de conversion d'autrui ». À ce sujet, Éd. Will et Cl. Orrioux parviennent à quatre conclusions, qui nous semblent acceptables bien que la question ait été fort débattue. Premièrement, l'existence de la diaspora juive hors d'Israël témoigne de la diffusion du judaïsme : d'une part grâce à l'émigration des Juifs, d'autre part grâce à la conversion d'un nombre d'étrangers impossible à connaître. Deuxièmement, l'existence de ces convertis et de sympathisants « judaïsant » prouve l'attractivité et la capacité d'accueil du judaïsme. Mais elle ne signifie pas que les Juifs ont systématiquement recherché ces conversions. Troisièmement, l'attraction exercée par le judaïsme s'est accompagnée d'une répulsion à son égard. C'est pour défendre le judaïsme qu'est née une littérature apologétique juive. On ne peut en conclure que ces textes avaient pour but la propagation du judaïsme. Quatrièmement, l'apologétique juive avait d'abord un but interne au judaïsme : la préservation du respect de la Loi par les Juifs, face aux tentations extérieures. En définitive, comme on aura l'occasion d'y revenir, le judaïsme a été conduit à se diffuser modestement, dans des contextes précis, sans qu'ait été conçue une théorie générale visant à sa propagation.

■ ■ III. Sources principales

1. La *Lettre d'Aristée à Philocrate* (II^e siècle)

La *Lettre d'Aristée à Philocrate* est aussi connue sous le nom de Pseudo-Aristée : il s'agit d'une lettre d'un personnage fictif à son frère. Sa datation possible s'étend de la fin du III^e siècle av. J.-C. à 80 apr. J.-C. : la seule certitude est qu'elle antérieure à Flavius Josèphe, qui l'a réécrite dans les *Antiquités juives*. Sa date la plus communément retenue est le II^e siècle, que ce soit au début ou à la fin.

Cette œuvre rapporte la traduction de la Tora à la requête du roi d'Égypte Ptolémée II Philadelphe, qui envoie une ambassade dans ce but au grand prêtre de Jérusalem Éléazar. C'est le philosophe aristotélicien Démétrios de Phalère qui suggère au roi d'acquérir pour la bibliothèque d'Alexandrie une transcription de la loi des Juifs et sa traduction en grec, à partir d'un texte hébreu irréprochable. Aristée, l'un des chefs de l'ambassade à Jérusalem qui fait le récit, en profite pour demander l'affranchissement de 100 000 esclaves judéens. La réponse du grand prêtre est favorable et Aristée cite les noms des 72 traducteurs. L'auteur insère alors une présentation du Temple de Jérusalem et de sa liturgie, de la ville sainte et de la Judée. À leur arrivée à Alexandrie, les traducteurs sont invités pendant sept jours à un « banquet des sages » : chaque jour et chacun à leur tour, ils répondent aux questions du roi. Trois jours après commence à l'île de Pharos et pendant 72 jours le travail des interprètes régulièrement mis en commun par confrontation. C'est Démétrios, pourtant grec et païen, qui lit solennellement la traduction devant la communauté juive d'Alexandrie. Le texte est enfin approuvé par les prêtres et les chefs de la communauté.

Sous son pseudonyme, l'auteur se présente comme un païen, haut fonctionnaire à la cour. Mais le véritable auteur apparaît comme un Juif cultivé d'Alexandrie : il connaît à la fois le judaïsme et la vie intellectuelle dans la capitale lagide. Mais la manière qu'a l'auteur de se présenter ainsi que le contenu de son œuvre renseignent sur ses buts. Il cherche évidemment à faire accepter la traduction de la Tora aussi bien par le pouvoir lagide que par le Temple de Jérusalem. Tout d'abord, il écrit dans un excellent grec d'époque hellénistique, sans connaître l'hébreu. Il reprend le thème du banquet des sages, motif grec cependant bien adapté à la sagesse juive. Il décrit le Temple de Jérusalem de manière proche des livres bibliques d'Esdras et Néhémie (V^e siècle). Mais il le fait aussi d'une façon acceptable pour les Grecs, selon la méthode allégorique, en évitant par exemple le sujet de la circoncision. En outre, il affirme que Juifs et Grecs vénèrent la même divinité sous des noms différents. Cette méthode ressemble à celle du philosophe juif hellénisé Aristobule (II^e siècle) et s'apparente à l'exégèse d'Homère par les auteurs grecs. Par exemple, l'interdiction des volatiles sauvages et carnassiers, considérés comme impurs dans le *Lévitique*, est interprétée par le grand prêtre Éléazar comme la nécessité d'être juste, de ne rien faire avec violence. Le nombre même des traducteurs renseigne sur la quête d'une légitimité biblique : Aristée fournit le nombre de 72, soit 6 pour chacune des 12 tribus d'Israël. Flavius Josèphe hésite entre le nombre de 72 et celui de 70 (*Antiquités juives*, XII, 56-57) : 70 est le nombre de sages choisis par Moïse. Et Aristée lui-même évoque les « 2 traducteurs qui sont en plus des 70 », ce qui montre une volonté d'amalgamer toutes les traditions possibles. Au total, le but de l'auteur est de montrer aux Juifs d'Égypte que l'accord conjoint des Lagides et du Temple de Jérusalem les autorise à utiliser la Loi traduite en grec.

2. Les livres des Maccabées (fin du II^e/début du I^{er} siècle)

Les deux livres des *Maccabées* ne font pas partie de la Bible hébraïque. En effet, les rabbins de l'époque romaine se considéraient comme les héritiers des opposants à la dynastie des Maccabées ou Hasmonéens, qui a régné sur les Juifs de 152 à 63 av. J.-C., comme on le verra. Ces rabbins ont donc logiquement exclu des livres composés à la gloire de cette dynastie. Ces textes nous sont connus grâce à leur intégration dans les livres deutérocanoniques, ceux qui sont entrés « dans un second temps » dans l'Ancien Testament chrétien.

2 Maccabées (2 Macc)

Il se présente comme le résumé d'un ouvrage beaucoup plus volumineux, en cinq livres, de Jason de Cyrène, qui était certainement un Juif de la Diaspora de Cyrène (en Libye actuelle) et qui en tout cas écrivait en grec. Cet auteur originel a probablement assisté à une partie au moins des événements relatés, qui sont assez bien présentés dans leur chronologie. En effet, il couvre la période à partir de 175, mais arrête brutalement son récit vers 160, ce qui laisse deviner un observateur contemporain interrompu dans son travail. Quant à 2 Macc lui-même, on peut penser qu'il a été rédigé entre 124 et 110, mais certains commentateurs vont jusqu'à une date butoir vers 50.

L'objet principal du livre est la démonstration de l'impiété des Juifs hellénistes. Il présuppose donc la responsabilité fondamentale des Juifs eux-mêmes dans les malheurs infligés à leur propre religion. Ce présupposé explique deux traits complémentaires de l'ouvrage. D'une part, il s'attache à décrire les origines de la crise maccabéenne, pour montrer qu'elle procède des choix des Juifs hellénistes. Les péchés de quelques-uns entraînent le châtement du peuple tout entier. D'autre part, l'ouvrage insiste, à l'inverse, sur les actes individuels de martyre et en particulier sur la figure de Judas Maccabée.